Monsieur Le Président du CHS-CT et Directeur de la DRFiP,

Nous membres du CHS-CT et représentants CGT des personnels déposons un droit d'alerte pour danger grave et imminent à inscrire dans le registre des dangers graves et imminents.

Dans le centre des finances publiques du 11e arrondissement, des comportements et des attitudes déplacées d'un agent sont ressenties par des collègues féminines comme un danger pour leur sécurité.
Des agentes parlent de regards malfaisants.
Celles-ci se sentent déshabillées du regard et des collègues témoins peuvent en attester.

D'autres éléments rapportés par les collègues sont de nature à renforcer ce sentiment d'insécurité.

Cette situation perdure et les représentant.es soussigné.es souhaitent que des mesures préventives soient rapidement prises après conclusion de l'enquête CHS-CT.

Les dangers résident d'une part dans la peur d'une possible agression sexuelle, d'autre part dans le mal être des agentes féminines se sentant obligées de baisser le regard et d'éviter l'agent.

Les récents tragiques événements de la Préfecture de police de Paris, marqués par l'absence de signalement, renforce ce sentiment de danger imminent

Nous sommes à la disposition du président du CHS-CT afin de mener l'enquête conjointe obligatoire prévue par la règlementation.

Membres du CHS-CT
Représentants CGT des personnels